

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs						132	135	142	149	158	172
Coût réel après réduction d'impôt						44,88	45,90	48,28	50,66	53,72	58,48
Professeurs des écoles, classe normale			139	146	153	157	167	180	192	206	222
Coût réel après réduction d'impôt			47,26	49,64	52,02	53,38	56,78	61,20	65,28	70,04	75,48
Professeurs des écoles hors classe			203	216	234	250					
Coût réel après réduction d'impôt			69,02	73,44	79,56	83,25					
Professeurs des écoles Classe exceptionnelle	210	225	238	259	Pour les chevrons supérieurs, + 10 euros par échelon						
Coût réel après réduction d'impôt	69,9	74,92	79,25	86,24							

Correctif à apporter à la cotisation

chargé d'école	+ 2 euros
Directeur 2-4 cl	+ 5 euros
Directeur 5-9 cl	+ 10 euros
Directeur 10 cl et +	+ 15 euros

Autres catégories de personnel

contrat 20 heures/sem.	45 euros
Contrat 35 heures/sem.	80 euros
Professeur Stagiaire	100 euros
Congé parental, dispo...	50 euros

Temps partiel : Au prorata du temps travaillé

Retraité : 40% de la cotisation de l'échelon validé pour la retraite

La cotisation est déductible à 66% des impôts, 100% avec les frais réels. Si vous payez des impôts une cotisation de 157 euros ne vous coûte que 53,38 euros.

SNUDI-FO Bulletin d'adhésion 2019 (à renvoyer au siège du syndicat—SNUDI-FO, Bourse du travail, 21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 Charleville-Mézières).snudifo08@orange.fr

Melle, Mme, Mr : Prénom: Échelon:.....depuis le.....
 Instituteurs – P.E. – Adjoint(e)- Directeur – ASH – PMF – Suppléant – IUFM – Retraité

Date de naissance :

École: Adresse personnelle:

Tel : E-mail : @

Tel portable :

Déclare adhérer au SNUDI Force Ouvrière

Date et signature

Il est possible de régler en 6 chèques maximum ou par prélèvement en 10 fois (joindre un RIB)